



## RISQUE CLIMATIQUE

Vent violent, orages, canicule, grand froid, neige, verglas.

### LA PREVENTION

Météo France diffuse une carte de vigilance des situations estimées dangereuses dans les 24 heures à venir : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr). L'échelle de vigilance est la suivante :

- Vert : pas de vigilance particulière
- Jaune : soyez attentif, phénomènes météorologiques habituels potentiellement dangereux
- Orange : soyez très vigilant, phénomènes dangereux
- Rouge : vigilance absolue, phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle

### LES BONS REFLEXES

De manière générale :

- Suivre les recommandations des autorités publiques
- Être vigilant, s'informer régulièrement par la radio, la télévision, Internet ou les journaux
- Se mettre à l'abri, limiter les déplacements

Au cas par cas :

- Vent violent : fixez les objets
- Fortes précipitations : ne vous engagez pas sur une voie immergée
- Orages : évitez d'utiliser les appareils électriques
- Neige ou verglas : prévoyez un équipement minimum dans le cas où vous seriez immobilisé dans un véhicule
- Canicule : prévoyez le nécessaire pour vous réhydrater régulièrement et soyez vigilant vis-à-vis des personnes vulnérables (enfants, personnes âgées)



## TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

RD 357 ; RD 323 ; ligne SNCF Paris-Le Mans ; gazoduc traversant la commune d'Est en Ouest

### LA PREVENTION

La circulation et la signalisation des véhicules transportant des matières dangereuses sont réglementées. Des informations plus complètes sont indiquées dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs sur le site de la préfecture : <http://www.sarthe.pref.gouv.fr> (rubrique sécurité)

### LES BONS REFLEXES

Si vous êtes témoin d'un accident :

- donner l'alerte auprès des pompiers et suivez leurs consignes
- faire éloigner les personnes à proximité
- ne pas fumer

## QUI FAIT QUOI EN MATIERE DE SECURITE CIVILE ?

Chacun ...

... témoin d'un évènement doit prévenir les secours et les services municipaux.

Le maire ...

... directeur des opérations de secours, coordonne les services compétents et mobilise la cellule de crise communale prévue dans le Plan Communal de Sauvegarde.

Le préfet ...

... prévenu par le maire, si le sinistre dépasse les capacités communales, met en place une cellule de crise à l'échelon départemental ou supérieur.

### CONDUITE A TENIR



Écouter la radio meilleur moyen d'être informé



Ne pas aller chercher ses enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger. Les enseignants s'en occupent. Il faut leur faire confiance.



Ne pas téléphoner pour libérer les lignes (sauf en cas d'urgence)

### URGENCES

Numéro européen des secours	☎112
Pompiers	☎18
SAMU	☎15
Gendarmerie	☎17
Préfecture	☎02 43 39 72 72
Urgence dépannage électricité	☎08 10 333 072
Urgence dépannage gaz	☎08 10 433 072

### MAIRIE DE CHAMPAGNE

Téléphone	☎02 43 89 50 14
Fax	☎02 43 89 48 31
Site internet	<a href="http://www.ville-champagne.fr">www.ville-champagne.fr</a>
Contact mail	<a href="mailto:contact@ville-champagne.fr">contact@ville-champagne.fr</a>



Ville de Champagné

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des habitants de Champagné est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale.

A cette fin et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés sur la Commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Je vous demande de lire attentivement ce document et de le conserver précieusement. En complément de ce travail d'information, je vous invite à venir consulter à la Mairie le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dans lequel est explicité l'organisation des secours en cas d'évènement majeur.

Bien informé, chacun sera mieux à même d'affronter une situation exceptionnelle de façon responsable et citoyenne.

Le maire

DOCUMENT A CONSERVER



## RISQUE INONDATION

4 constatations de catastrophe naturelle ces 30 dernières années sur notre commune

### LA PREVENTION

Le département de la Sarthe dépend du Service de Prévision des Crues (SPC) d'Angers qui a pour mission de surveiller en permanence la pluie et les écoulements des rivières. Le SPC s'appuie sur un système de mesures qui permet de connaître en temps réel les hauteurs d'eau atteintes sur les rivières. Toutes les informations sont disponibles sur le site : <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/>

Les procédures d'alerte sont définies par le Règlement Départemental d'Information des Crues (RDIC). L'Etat a par ailleurs mis en place un Plan de Prévention Risque Inondation (PPRI) qui délimite les zones exposées aux risques.

### LES BONS REFLEXES

#### AVANT

- S'informer des risques, des modes d'alerte et des consignes en mairie
- Mettre hors d'eau les meubles, objets et produits polluants
- Couper le gaz et l'électricité
- Aménager les entrées possibles d'eau
- Amarrer les cuves, etc.
- Repérer les stationnements hors zones inondables
- Prévoir les équipements minimums

#### PENDANT

- S'informer de la montée des eaux
- Se réfugier en un point haut
- Écouter la radio, suivre les consignes
- Éviter les déplacements inutiles, ne pas chercher à rejoindre ses proches ou aller chercher ses enfants à l'école
- Éviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcé par la crue.
- Ne pas s'engager sur une route inondée

#### APRES

- Respecter les consignes
- Informer les autorités de tout danger
- Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques
- Aérer et désinfecter les pièces, chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche
- Ne pas consommer l'eau du réseau de distribution sans autorisation des services sanitaires
- Entamer les démarches d'indemnisation



## RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Glissement de terrain le long d'une pente et effondrement de cavités

zone exposée aux glissements de terrain

### LA PREVENTION

Les secteurs à risques ont été cartographiés dans l'Atlas départemental des risques de la Sarthe et dans l'inventaire des cavités souterraines du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM). Toute personne ayant connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière sur son terrain doit en informer la mairie. <http://infoterre.brgm.fr> ; <http://www.sarthe.equipement.gouv.fr>

### LES BONS REFLEXES

#### AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde (en Mairie)

#### PENDANT

- S'écarter de la zone de danger, ne pas revenir sur ses pas

#### APRES

- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Informer les autorités de tout danger
- Se mettre à la disposition des secours



## RISQUE FEU DE FORÊT

La surface boisée couvre 30% du territoire Champagnéen

Feu de forêt

### LA PREVENTION

Un plan de secours spécialisé relatif à la défense des forêts contre les incendies (Plan Vert) a été élaboré par le Service Départemental de Secours et d'Incendie et la Préfecture : <http://www.sarthe.pref.gouv.fr> (rubrique sécurité)

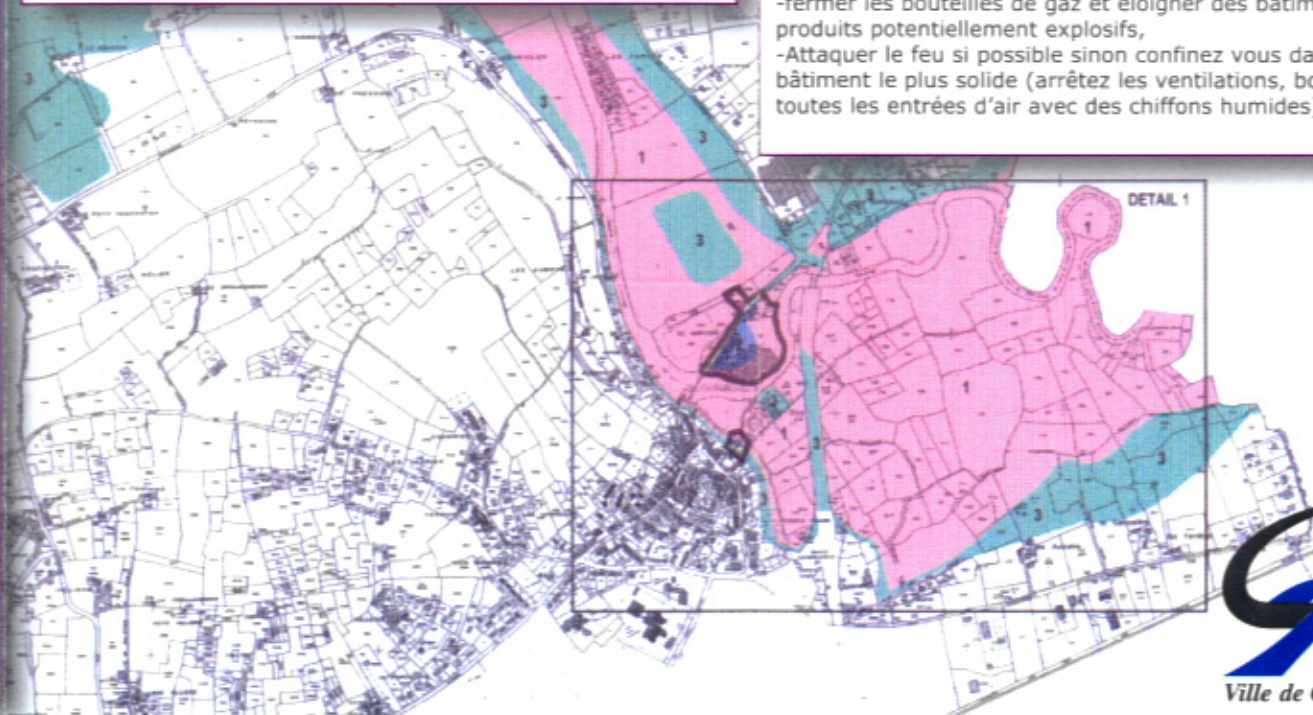
### LES BONS REFLEXES

#### AVANT

- Ne pas faire de feu, ne pas fumer
- Éviter de circuler dans les bois avec des engins à moteur
- Lors de promenade : repérer les chemins d'évacuation et les abris potentiels
- Les habitants des abords de la forêt : débroussailler régulièrement votre propriété, repérer et/ou préparer des moyens de lutte (point d'eau, tuyau d'arrosage...)

#### PENDANT

- Donner l'alerte auprès des sapeurs pompiers (18 ou 112) et respecter leurs consignes
- Les habitants des abords de la forêt :
  - ouvrir le portail de votre propriété pour faciliter l'accès des secours,
  - fermer les bouteilles de gaz et éloigner des bâtiments les produits potentiellement explosifs,
  - Attaquer le feu si possible sinon confinez vous dans le bâtiment le plus solide (arrêtez les ventilations, bouchez toutes les entrées d'air avec des chiffons humides)



Ville de Champagné